



**DELIBERATION N°4**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 29  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil quatorze, le quatorze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 7 avril 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, A.LECHEVALLIER, P.ACEDO, C.ORDONNES, YA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT-VILLAUME- MANSARD, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. CRAVEIRO-DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON.

Secrétaire de séance : D. ARMENGAUD

Monsieur le Maire expose au Conseil que les articles 22 du code des marchés publics et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisent les règles relatives à la composition et la mise en place de la commission d'appel d'offres, organe collégial appelé à intervenir dans les procédures d'appel d'offres.

Cette commission est composée du Maire, président, et de cinq membres du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Le conseil municipal est composé de 29 membres répartis sur 4 listes. 5 sièges sont à pourvoir. 29 suffrages ont été exprimés.

☞	Liste « Boucau Convivial et développement durable »	22 voix
☞	Liste « Ensemble pour Boucau, solidaire et citoyen »	4 voix
☞	Liste « Boucau 2014 - Soyons acteurs de notre ville »	2 voix
☞	Liste « Changeons Boucau »	1 voix

Au préalable, il est procédé au calcul du quotient électoral : 5,8 (29/5)

Ensuite, il est procédé à la 1<sup>ère</sup> attribution des sièges au quotient : chaque liste obtiendra autant de sièges que son score contiendra de fois ce quotient électoral

- ☞ Liste « Boucau Convivial et développement durable »  
22/5,8=3,79 donc 3 sièges attribués
- ☞ Liste « Ensemble pour Boucau, solidaire et citoyen »

**Objet : Commission  
d'appel d'offres :  
élection des  
membres titulaires  
et suppléants**

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

$4/5,8=0,69$  donc 0 siège attribué

☞ Liste « Boucau 2014 – Soyons acteurs de notre ville »

$2/5,8=0,34$  donc 0 siège attribué

☞ Liste « Changeons Boucau »

$1/5,8=0,17$  donc 0 siège attribué

Enfin, il est procédé à l'attribution des 2 autres sièges selon la règle « du plus fort reste » : on soustrait du nombre de voix de chaque liste le total des quotients électoraux qu'elle peut contenir et ainsi on obtient les voix restantes après la 1ère répartition : les sièges non pourvus sont attribués à chaque liste selon l'ordre décroissant de ces suffrages inemployés.

☞ Liste « Boucau Convivial et développement durable »

$22-(3 \times 5,8) =$  reste 4,6 donc 1 siège attribué

☞ Liste « Ensemble pour Boucau, solidaire et citoyen »

$4-(0 \times 5,8) =$  reste 4 donc 1 siège attribué

☞ Liste « Boucau 2014 – Soyons acteurs de notre ville »

$2-(0 \times 5,8) =$  reste 2 donc 0 siège

☞ Liste « Changeons Boucau »

$1-(0 \times 5,8) =$  reste 1 donc 0 siège

#### Total

☞ Liste « Boucau Convivial et développement durable » : 4 sièges attribués

☞ Liste « Ensemble pour Boucau, solidaire et citoyen » : 1 siège attribué

#### **Le Conseil Municipal,**

. après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

. procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

#### **Titulaires :**

- Louis DARRIBEROUGE
- Patrick ACEDO
- Gilles LASSABE
- Annie VALOT-MANSARD
- Jean Pierre CRESPO

#### **Suppléants:**

- Daniel ARMENGAUD
- Ulysse André DEL PRADO
- Jean Michel BAGNERES-PEDEBOSCO
- Jean Dominique BONNOME
- Jean DUBOURDIEU

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 15 avril 2014  
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/04/2014

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/04/2014